

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Bail de
location d'un
hangar
sectionnal de
Chabannes
ACRODANSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 9 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de Juin, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 27
▪ représentés : 6
▪ absent : 0

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
2 juin 2023

Par procuration : Monsieur Vincent MARTIN (Monsieur François ROBIN), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Alain COMBES (Madame Ghalia THAMI), Adjoints, Madame Catherine THUIN (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Nicolas ROUSSON), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Karim ABED), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
04/07/2023

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

M. Jean-François BERENGUEL expose :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Le bail de location du box n°5 du hangar sectionnal de Chabannes, conclu pour une durée de 6 ans, arrive à expiration. Il convient donc de procéder à son renouvellement. L'association ACRODANSE, l'actuel titulaire, domicilié à Mende, a sollicité la collectivité aux fins de reconduction du bail d'occupation pour ledit local.

Ce local situé sur la commune de Mende au lieu-dit Chabannes, est un box clos et couvert d'une superficie approximative de 100 m².

Le bail de location envisagé serait consenti pour une durée de 6 années entières et consécutives à commencer le 1^{er} juillet 2023 et un loyer principal annuel de 1 188.99 €. L'ensemble des impôts, taxes et charges locatives seront supportés par le locataire.

Il est proposé :

- **DE DONNER SON ACCORD** sur cette reconduction et la conclusion du bail afférent,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents (baux et avenants) nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DONNE ACTE.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr